

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3228

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : Place de la Fontaine - Opération d'aménagement et d'accessibilité de l'entrée sud du village - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3228**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : **Place de la Fontaine - Opération d'aménagement et d'accessibilité de l'entrée sud du village - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Curis au Mont d'Or est située au cœur des Monts d'Or, dans un site naturel remarquable.

Le village a été coupé en deux par l'aménagement d'une route départementale qui dessert la base aérienne du mont Verdun. Il s'organise le long de cette voie départementale, et de part et d'autre du vallon du Thou qui descend de Poleymieux au Mont d'Or.

Les 3 hameaux anciens implantés qui constituent la Commune, présentent un patrimoine de grande qualité.

Les principaux équipements publics sont regroupés à proximité de la place de la Fontaine, espace public planté de beaux platanes, longé par le ruisseau du Thou.

Cette place qui occupe le fond du vallon du Thou est aujourd'hui sommairement aménagée et présente peu de qualités d'usages. Les espaces dédiés à la circulation automobile sont prédominants et paraissent peu adaptés au pôle de centralité que représente ce secteur.

Le projet de requalification du secteur de la place de la Fontaine doit permettre de fédérer la Commune autour d'un espace public de qualité et d'améliorer les liaisons entre le fond du vallon du Thou et le secteur de la mairie.

Le programme d'aménagement a pour objectifs principaux :

- le renforcement des liens entre les 2 parties de la Commune,
- la mise en valeur des équipements publics et du site naturel environnant,
- l'amélioration de l'accès aux équipements publics notamment la salle des fêtes,
- la création de cheminements doux,
- la réorganisation des espaces de stationnement,
- la création de zones d'infiltration intégrant les contraintes hydrologiques du bassin versant.

Il est proposé d'approfondir ces principes d'aménagement par des études de maîtrise d'œuvre confiées à un architecte ou paysagiste. Les différentes études préalables concernant l'aménagement du secteur seront reprises et prolongées dans le travail de conception à engager.

Le périmètre des études de maîtrise d'œuvre représente une superficie d'environ 10 000 mètres carrés.

Le coût global prévisionnel de l'opération a été évalué à 2 090 000 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

Répartition des dépenses et recettes	Dépenses (en €)	Recettes Commune (en €)	Charge nette Communauté urbaine de Lyon (en €)
travaux :	1 800 000		
- voirie structurante nord-sud			400 000
- aménagement paysager		300 000	
- modes doux			300 000
- gestion des eaux pluviales			600 000
- éclairage public		100 000	
- mobilier urbain			100 000
honoraires de maîtrise d'œuvre conception et réalisation (dont OPC et CSPS)	200 000	30 000	170 000
imprévus, aléas (5 %)	90 000		90 000
Total	2 090 000	430 000	1 660 000

Le calendrier d'étude et de réalisation proposé est le suivant :

Les travaux se dérouleront entre juillet et décembre 2014.

Les études d'avant-projet, de projet, la constitution du dossier de consultation des entreprises ainsi que les procédures administratives nécessaires (enquête Bouchardeau et déclaration au titre de la loi sur l'eau) pourraient se dérouler de mars à septembre 2013.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme vise à lancer cette mission de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 200 000 €, pour un coût de travaux estimé à 1 890 000 €.

La Communauté urbaine de Lyon prend en charge la somme prévisionnelle de 1 660 000 € correspondant aux dépenses suivantes : étude préalable et frais de maîtrise d'ouvrage, quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) se rapportant aux ouvrages relevant de ses compétences, à savoir les espaces piétonniers des places publiques, voiries, assainissement, plantations alignement, etc.

La Commune de Curis au Mont d'Or sera amenée à participer à cette opération pour les ouvrages relevant de ses compétences, à savoir les coûts d'aménagement d'espaces verts et d'éclairage public pour la somme de 430 000 €.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine et la Commune de Curis au Mont d'Or. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financière entre la Commune et la Communauté urbaine.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la Commune et seront assortis d'un titre. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de la compétence communale ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon de la requalification de la place de la Fontaine à Curis au Mont d'Or,

b) - le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et des études liées à la requalification de la place de la Fontaine,

c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la Commune de Curis au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2741 pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2012,
- 100 000 € en 2013,
- 50 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.